

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par Cluses Arve & montagnes Tourisme (dénommé ci-après « le vendeur ») dans le cadre de la fête de la randonnée, auprès d'acheteurs non professionnels désirant acquérir des randonnées et des animations proposées à la vente (dénommé ci-après « Les Produits »).

### ARTICLE 2 – PRIX ET NOMBRE DE PLACES DES RANDONNÉES

Les prix des randonnées et animations pour l'événement « Fête de la rando » sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le prix payé par le participant ne peut être modifié sans l'accord de l'organisateur.

Les randonnées proposées sont fixées au tarif de 4€ par personne.

La balade gourmande est proposée à 15 € / participant de + 12 ans ; 10 € / participant de 5 à 12 ans ; gratuite pour les moins de 5 ans.

Les places étant limitées pour chaque randonnée, il est vivement recommandé de s'inscrire en amont de l'événement. Aucune place n'est mise de côté pour les randonneurs se présentant le jour de l'événement sans avoir réservé.

Après le paiement, vous recevrez une confirmation de participation par e-mail qui attestera de votre inscription. Vous devrez présenter cette confirmation le jour de l'événement au point d'accueil organisé par l'office de tourisme.

Toutes les commandes sont payables en euros.

### ARTICLE 3 – BALADE GOURMANDE

La balade gourmande a des particularités différentes : un parcours vous attend où différents stands vous permettront de déguster des produits locaux. Afin d'assurer une randonnée de qualité pour toutes les personnes inscrites, il sera servi des portions « dégustation ».

Il ne sera pas possible de demander des quantités supplémentaires une fois les dégustations faites.

Il ne sera pas servi d'alcool aux mineurs (même accompagnés de leur(s) parent(s)).

La balade gourmande, au même titre que les autres randonnées, se fait sur une inscription préalable et dans la limite des places disponibles.

Les enfants de moins de 5 ans doivent s'inscrire pour être compté dans les quantités estimées.

Une fois la confirmation d'inscription remise au point d'accueil, il vous sera remis un sac contenant un bracelet (que vous devrez obligatoirement porté tout au long de la randonnée afin d'être identifié par les différents stands), un gobelet, un livret de présentation de la balade, un guide pratique de l'office de tourisme. Le sac pourra être conservé par le randonneur.

Il ne sera pas remis de sac pour les enfants de moins de 5 ans inscrits gratuitement.

### ARTICLE 4 – ANIMATIONS

Lors de cette journée se tiendra un village animations sur le plateau d'Agy. Plusieurs stands seront sur place pour vous proposer différentes animations sur la journée.

# Fête rando



L'animation « Manège La Tchoupa » est fixée au tarif de 1€ le tour par personne. Pas de réservation possible. Tickets à récupérer au stand de l'Office de tourisme.

L'animation « Mixyclette » est fixée au tarif de 2€ par personne. Pas de réservation possible. Tickets à récupérer au stand de l'Office de tourisme.

L'animation « Bâton de marche » est fixée au tarif de 4€ par personne. Réservation possible sur le site internet de l'Office de tourisme ou inscription possible le jour J (sous réserve de places disponibles) au stand de l'Office de tourisme.

Toutes les autres animations (animations proposées par les associations + photobooth + maquillage + grimpe d'arbres + tir à la sarbacane) sont gratuites. Pas de réservation possible.

## ARTICLE 5 – DISPONIBILITÉ

Les réservations de randonnées et animations s'effectuent en ligne sur le site [www.cluses-montagnes-tourisme.com](http://www.cluses-montagnes-tourisme.com), au comptoir des différents bureaux d'information touristique (Cluses, Mont-Saxonnex, Le Reposoir), par téléphone avec paiement en ligne ou directement sur site le jour de l'évènement et dans la limite des places disponibles.

Dans ce cadre, le serveur vous informe en temps réel de la disponibilité des places au moment de la passation de votre commande.

## ARTICLE 6 – PAIEMENT

Toute réservation de places devra être accompagnée du règlement sans quoi, la réservation restera optionnelle et non garantie.

Le paiement s'effectuera en carte bancaire (en ligne ou à l'office de tourisme), espèce, chèque ou chèques vacances en vous présentant aux comptoirs des différents bureaux d'information touristique (Cluses, Mont-Saxonnex, Le Reposoir).

## ARTICLE 7 – CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande n'est définitivement confirmée et n'engage Cluses Arve & montagnes Tourisme qu'à réception de la validation du paiement.

## ARTICLE 8 – OBTENTION DES BILLETS

Après validation de votre paiement, vous recevez par email la confirmation de votre commande avec votre réservation en fichier PDF.

Vous devez vous charger personnellement d'imprimer le bon de réservation ou de le télécharger sur votre smartphone afin de le présenter le jour de l'évènement auprès des organisateurs.

Pour tout paiement par carte bancaire, le compte est débité dès validation finale de la commande.

La confirmation de commande fait également office de justificatif de paiement.

Si la réservation a été effectué au comptoir d'un office de tourisme, un bon d'échange vous sera remis.

## ARTICLE 9 – ANNULATION

L'achat d'un produit « Fête de la rando » est ferme et définitive. Si l'acheteur souhaite annuler sa réservation, **aucun remboursement ne pourra être effectué** par l'office de tourisme sauf sur présentation d'un justificatif (incapacité, accident, maladie grave ou décès).

En cas de « force majeure » (conditions météorologiques empêchant le maintien de l'événement, catastrophe naturelle ou événements politiques majeurs), l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement.

Un temps nuageux ou des averses ne seront pas considérées comme facteurs d'annulation.

Si l'organisation décide d'annuler l'événement, vous serez averti rapidement et l'organisateur s'engage à rembourser toutes les réservations.

## Article 10 – REMBOURSEMENT

En cas d'annulation de l'événement, l'organisation remboursera toutes les personnes ayant réglé en ligne ou au comptoir de l'office de tourisme. Un RIB devra être fourni.

Les remboursements seront effectués par le Trésor Public, quelques mois après l'événement (les démarches peuvent être longues).

Les coupons du chéquier PAM (Pass Arve & montagnes) ne seront pas remboursés ni reportés pour la prochaine édition.

## ARTICLE 11 – SERVICE CLIENTÈLE ET SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information complémentaire, l'office de tourisme reste à votre disposition :

- 21 Grande Rue - 74300 Cluses
- Tel : 04.50.69.96.96
- Email : [tourisme@cluses-montagnes.com](mailto:tourisme@cluses-montagnes.com)